http://www.snetap-fsu.fr/Formation-des-enseignants-et-CPE.html



Formation des enseignants et CPE : quel avenir à l'ENFA ?

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 19 février 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Inquiet des dernières projets du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Education Nationale sur la formation des enseignants et <u>CPE</u> du <u>MAAF</u>, le Snetap-<u>FSU</u> vient d'interpeller le Cabinet de Stéphane LE FOLL.

La Cour des comptes a publié son rapport public annuel 2016 qui porte un regard sévère sur l'enseignement supérieur agricole public et particulièrement sur la formation initiale et continue des professeurs de l'enseignement technique.

Un document dans lequel la gestion de la DGER est mis en cause.

A la lumière des préconisations des magistrats de la Cour des comptes, un certain nombre des projets de la DGER, pour l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA) et la formation des personnels, inquiètent le Snetap-FSU.

1 - L'ENFA sans la recherche disciplinaire ?

Le Conseil d'Administration de l'ENFA, réuni le 18 février 2016, devait se prononcer sur un projet de décret fixant les missions de « l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole » (nouveau nom de l'ENFA proposé par ce décret).

Ce décret, largement rejeté par le CA de l'ENFA, s'il devait être maintenu en l'état par le Ministère, donnerait bien les missions des <u>ESPE</u> à l'ENFA à l'exception de la recherche dans les disciplines.

Si la DGER devait confirmer sa décision malgré le rejet des personnels, elle compromettrait la présence de toute autre recherche que celles des sciences de l'éducation, ce qui actuellement concerne environ un tiers des personnels.

Pourtant la formation des personnels doit pouvoir se construire autour des « actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie disciplinaires et pédagogiques » ainsi qu'elles sont prévues pour les ESPE.

Ce projet est d'autant plus inquiétant qu'il fait écho à la réponse de la DGER aux critiques de la Cour des comptes : « Un travail important est en cours pour concentrer les forces de l'établissement sur sa mission de formation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement agricole. »

2 - Un master MEEF sans la formation des CPE et des formateurs/enseignants des CFA et CFPPA ?

L'ENFA délivre actuellement un diplôme National de Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education, de la Formation » pour l'enseignement agricole.

Ce master MEEF-EA avait été accrédité pour 1 an l'an passé avec les parcours « Enseignant du second degré » et « Encadrement éducatif ». Le parcours « Ingénierie de la formation » avait été recalé.

A l'occasion de la demande de renouvellement d'accréditation pour la rentrée 2016 pour ce diplôme, la DGER a d'abord annoncé le refus de présenter la mention "Pratiques et Ingénierie de la Formation". La suppression de ce parcours cible principalement les formateurs des CFA et CFPPA. Un choix incompréhensible qui reviendrait à estimer qu'ils n'ont pas les mêmes besoin de formation et qui nous interroge sur la place que souhaite donner le Ministère à ces personnels dans les établissements.

Ensuite la direction de l'enseignement supérieur du MENSR a annoncé dans un premier temps sa décision de ne pas donner l'accréditation pour « encadrement éducatif » du Master MEEF.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

Formation des enseignants et CPE : quel avenir à l'ENFA ?

Dans un deuxième temps elle a revu sa position mais pour une accréditation sur an seulement au lieu des 5 ans normalement prévus.

Si cette accréditation n'aboutissait pas au delà de l'année 2016-2017 cela veut dire que dans deux ans la formation des CPE reçus concours ne se ferait plus à l'ENFA, ni au Ministère de l'agriculture.

Pour le Snetap-FSU, l'ensemble de ces décisions, si elles devaient se confirmer, fragiliserait la formation des personnels et « l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole », au risque de ne plus la voir jouer son rôle national et sa place au sein de la <u>COMUE</u> toulousaine.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3